



Syndicat National des Contrôleurs
de Réseaux d'Assainissement
Syndicat affilié à la FNSA

91, avenue de la république
75011 PARIS
Tél. : 01 48 06 80 81 Fax : 01 48 06 43 42
Web: www.fnsa-vanid.org

CONGRES FNSA 2016
Du Vendredi 14 Octobre 2016
Au Palais du Pharo (Marseille)

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SYNCRA

Madame, Monsieur et Cher Adhérent,

Comme chaque année, notre Assemblée Générale se tient dans le cadre du Congrès de la FNSA à laquelle notre syndicat est affilié.

Je vous propose donc d'ouvrir notre assemblée générale et vous en présenter le rapport moral et financier.

Au niveau du bilan tout d'abord :

Comme vous le savez, notre activité du contrôle des réseaux est très encadrée par de nombreux textes tant réglementaires que normatifs et techniques.

Au cours de ces dernières années le Corpus Règlementaire a fait l'objet de révisions qui sont maintenant finalisées, en particulier :

- La norme EN 17020 qui regroupe toutes les questions auxquelles doivent répondre les entreprises pour être accréditées,
- La norme EN 1610 qui régit les modalités de nos contrôles d'étanchéité,
- Le Guide technique pour la réception des réseaux d'assainissement neufs de l'ASTEE et qui s'applique depuis le 1er juillet 2015
- L'arrêté du 21 juillet 2015, révisant celui de 2007 qui a confirmé la nécessité d'être accrédité pour effectuer les contrôles de réception et devant faire l'objet d'un marché indépendant de celui des travaux.

Reste sur cet arrêté un point important, la publication de son commentaire technique qui doit préciser clairement ce que sont les règles de l'art et qui se fait attendre.

Le toilettage des textes n'est toutefois pas fini, puisque la révision du fascicule 70 n'est pas encore tout à fait finalisée.

Il est à noter que pour la révision de tous ces textes, le SYNCRA a été très actif et a été force de proposition sans compter ni le temps passé ni l'énergie déployée.

Concernant l'avenir maintenant :

Le président de la FNSA a souhaité que les syndicats, se renforcent en termes d'effectifs, et s'ouvrent davantage aux petites entreprises.

En conséquence, les actions que nous menons actuellement et que nous poursuivrons dans le temps vont dans ce sens.

L'idée est d'apporter aux adhérents et en particulier aux petites structures des outils simples et pratiques en s'appuyant sur une Commission Technique structurée permettant de résoudre les problèmes rencontrés.

Plusieurs actions ont déjà été engagées en ce sens et visant à :

- Démythifier et renforcer les relations avec le COFRAC,
- Structurer la formation (interne ou externe au SYNCRA) en capitalisant le retour d'expérience par l'analyse des fiches d'écart et la détection des points faibles des organismes pour orienter les formations,
- La mise en place d'un QCM à destination des inspecteurs, pour assurer la veille des compétences et qui a été diffusé à l'ensemble des adhérents.

Par ailleurs et suite à la révision de la portée d'accréditation, le COFRAC a modifié les conditions de mise en œuvre de la marque d'accréditation.

Du fait de cette modification et en collaboration avec le COFRAC, le SYNCRA a mis au point un protocole de communication permettant à l'ensemble des acteurs donneurs d'ordre, maîtres d'œuvre, financeurs, auditeurs COFRAC et organismes de contrôle de trouver leur réponse dans les documents qui leurs sont transmis.

Cet outil était une attente forte des Agences de l'eau et il permettra d'avoir un même langage et une même interprétation partout en France et ce pour toutes les parties prenantes.

Pour les travaux futurs, plusieurs sujets sont au programme :

- La révision des CCTP types qui datent de 2009 et dont plusieurs points sont à actualiser,
- Faire de la Commission Technique la structure de veille du maintien de la compétence des responsables techniques exigée par l'accréditation,
- Mettre en place un contrat d'assurance groupé qui sera proposé aux adhérents,
- Engager une réflexion sur de nouveaux axes de développement et en particulier :
 - o La création d'un Guide pour la réception des travaux de réhabilitation, au même titre que le Guide de réception des travaux neufs avec l'ASTEE
 - o La création d'un Guide pour les Auscultations préalables au diagnostic

Comme vous le voyez ce ne sont pas les projets qui manquent et si le syndicat est modeste en nombre, il est très actif et je tiens à remercier très sincèrement tous ses membres qui y passent beaucoup de temps.

A la suite de ce rapport moral, Je vais maintenant vous présenter le rapport financier,

Les produits se sont élevés à 6 124,81 € et correspondent pour 1 925,81 € au reversement de la partie propre des cotisations revenant au syndicat (5 % du montant) et 4 199 € de participation aux frais du guide de réception des réseaux d'assainissement neufs de l'ASTEE.

Les dépenses ont été consacrées en 2015 à des frais de réunions et réception (1 379,80 €), quote-part cotisation Afnor (760 €) et guide ASTEE pour 3 888 €.

L'excédent est de 97,01 € portant les réserves du syndicat à 13 898,18 € inscrites au passif de la FNSA.

Je vous demande maintenant de bien vouloir approuver ce rapport moral et financier.

Le rapport moral et financier est approuvé à l'unanimité sans observation.

Sans autre point à l'ordre du jour, Gilles Giora lève la séance.

Annexe : Slides de l'AG

Congrès annuel FNSA 2016, Marseille

Assemblée générale



Président: Gilles GIORA
Marseille, le 14 octobre

21

Congrès annuel FNSA 2016, Marseille

Une activité réglementaire, normative et technique maintenant finalisée

Norme EN 17020 et Norme EN 1610,
Guide technique ASTEE,
Arrêté du 21 juillet 2015 mais dont le commentaire technique se fait attendre

22

Congrès annuel FNSA 2016, Marseille

Des contacts renforcés avec le COFRAC qui ont porté leurs fruits

- ✓ L'apposition de la marque d'accréditation, un logigramme d'aide à la décision
- ✓ L'analyse des écarts pour orienter les formations
- ✓ Un nouveau rôle pour la commission technique
- ✓ De nouvelles voies de développement

23

Congrès annuel FNSA 2016, Marseille

Les éléments financiers

✓ Le compte de résultats

| Charges | | Produits | |
|--|----------|---------------------------------------|----------|
| Total des charges (dont Guide ASTEE 3 888 €) | 6 027,80 | Cotisations dues par FNSA Guide ASTEE | 1 925,81 |
| Excédent | 97,01 | | 4 199,00 |
| Total | 6 124,81 | | 6 124,81 |

✓ Après affectation des excédents 2015, les réserves du syndicat inscrites au passif de la FNSA s'établissent à 13 898,18 €

24